

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

MARDI 4 MARS 2014

N° 17.844

Emplois aidés et saisonniers masquent les destructions d'emplois durables

Dans une note diffusée aujourd'hui, l'INSEE fait le point sur l'évolution de l'emploi marchand au troisième trimestre 2013. La stabilité des effectifs vient d'une hausse de l'emploi dans l'industrie et les services. Deux augmentations conjoncturelles liées à la campagne sucrière et aux emplois aidés.

Dans son dernier numéro d'«Informations rapides Réunion», l'INSEE donne une photographie du niveau de l'emploi dans les secteurs marchands au troisième trimestre 2013. Selon l'INSEE, ce sont les services et l'industrie qui portent les créations d'emplois. Dans l'industrie, c'est le lancement de la campagne sucrière qui est le fer de lance. Elle a permis en effet le recrutement d'emplois saisonniers. Pour les services, c'est le recours en emplois aidés qui explique en grande partie l'augmentation. L'INSEE écrit que «deux secteurs contribuent particulièrement à la croissance de l'emploi dans les services. L'enseignement, santé humaine et action sociale (+1,8%) et les «autres activités de services» (+2,5%) bénéficient comme au 2e trimestre du développement des contrats aidés».

Une donnée stratégique vient démentir tous les espoirs de reprise. Sur 12 mois, le nombre de salariés dans le BTP a encore reculé de 4,6%. C'est la poursuite de la crise provoquée par l'arrêt des grands chantiers à partir de 2007-2008. La responsabilité de maîtres arrivés au pouvoir lors de ce scrutin est clairement pointée du doigt. A Saint-Paul, le projet d'hippodrome a été torpillé, et celui de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise n'a pas bénéficié du soutien qu'il devait de la part de la maire élue en 2008. A Saint-Denis, c'est l'arrêt brutal de plusieurs chantiers déjà commencé: Pôle océan et Zénith. Au Tampon, le chantier de la Rocade Sud avait fait les frais de la décision de Didier Robert.



En 12 mois, le BTP a encore perdu 4,6% de ses effectifs, une chute commencée par l'arrêt des grands chantiers. (photo Toniox)

Le communiqué de l'INSEE

Au 3e trimestre 2013, l'emploi salarié dans les secteurs marchands progresse de 0,8%, à un rythme plus faible qu'au 2e trimestre (+1,5%). Sur les douze derniers mois, l'emploi salarié augmente de 1,1%. Les créations d'emplois au 3e trimestre 2013 sont portées principalement par les services et l'industrie.

Le secteur des services demeure dynamique (+1,3%), même si la croissance est plus faible qu'au 2e trimestre (+2,0%). Tous les secteurs des services créent des emplois, sauf l'information et la communication (-2,4%). Les pertes d'emplois dans ce secteur concernent principalement la presse écrite et l'audiovisuel.

Deux secteurs contribuent particulièrement à la croissance de l'emploi dans les services. L'enseignement, santé humaine et action sociale (+1,8%) et les «autres activités de services» (NDLR - en majorité les associations) (+2,5%) bénéficient comme au 2e trimestre du développement des contrats aidés.

Ces choix avaient donné le signal de coupes encore plus graves qui ont abouti au degré de crise actuelle. L'arrêt du tram-train, et le désengagement de l'État dans le financement de la production de logements ont eu des effets désastreux. Aujourd'hui, les Réunionnais paient le prix de toutes ces décisions.

M.M.

Après un 2e trimestre en forte croissance, les services administratifs et de soutien qui comprennent notamment l'intérim continuent à croître, mais à un rythme moins soutenu (+1,2% contre +2,9%).

Le secteur de l'hébergement et la restauration crée toujours des emplois (+0,9%), grâce à la restauration (+1,6%). L'hébergement perd des emplois (-1,2%).

Comme chaque année avec le lancement de la campagne sucrière en juillet, l'industrie est dynamique au 3e trimestre (+2,2%), en particulier dans l'industrie agroalimentaire (IA A, +6,0%). La hausse est plus forte que celle enregistrée à la même période en 2012 (+1,7% dans l'industrie et +4,6% dans l'IAA). L'emploi dans le commerce se replie (-0,4%) après un 2e trimestre en hausse de 0,9%. Sur un an, l'activité reste cependant orientée à la hausse (+0,6%).

Dans la construction, l'emploi recule (-0,5%) et annule ainsi les résultats positifs du 2e trimestre. Sur les 12 derniers mois, il se rétracte de 4,6%.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITE : pub.tem@orange.fr

Édito

Nervosité dans la majorité

Pour la deuxième fois, La Réunion accueillait un président de l'Assemblée nationale. A la différence de son prédécesseur Jean-Louis Debré, Claude Bartolone n'est pas venu à l'occasion d'une commémoration historique. A trois semaines des élections municipales, son passage dans l'île n'a trompé personne. La Réunion compte en effet 5 députés socialistes, et aucun n'a été oublié dans le programme. Le point d'orgue était la participation du président de l'Assemblée nationale à un meeting de campagne du candidat Vlody au Tampon. Selon le "JIR", le 4e personnage de l'État est allé jusqu'à décrire le député de la circonscription en ces termes: «vous avez un candidat exceptionnel!»

Une fois de plus se pose la question de la prise en charge de ce déplacement. Car le président de l'Assemblée nationale ne s'est pas contenté de faire de la figuration à un meeting électoral.

A Paris, François Hollande a affirmé que son mandat sera marqué du sceau de la République irréprochable. Le respect de cet engagement signifie donc que tout engagement partisan d'un ministre ou d'un président d'Assemblée nationale soit comptabilisé dans le compte de campagne du candidat bénéficiaire. Les députés favorisés auront-ils assez d'éthique pour le faire?

Le dernier exemple en date d'une telle utilisation des moyens de l'État, c'était à Saint-Paul, quand une opération de pose de première pierre a été montée pour tenter de venir en aide à Huguette Bello. Cette fois, c'était la ministre de la santé en personne qui était venue faire un discours à la gloire de la députée-maire de Saint-Paul.

Ces méthodes traduisent bien une nervosité dans la majorité, car jamais La Réunion n'a vu un tel défilé à l'approche de simples élections municipales.

J.B.

Droits humains

Rencontre importante ce matin pour les travailleurs de la S.I.B.



Nouveau rendez-vous ce matin pour les travailleurs de la S.I.B.: réunion du Comité d'entreprise.

Comme annoncé samedi dernier par "Témoignages", une nouvelle rencontre est prévue ce mardi matin entre partenaires sociaux pour trouver des solutions positives aux problèmes dont sont victimes les travailleurs de la Société Industrielle de Bourbon (S.I.B.). Cette réunion aura lieu à 9 heures 30 au siège de l'entreprise portoïse, dont les patrons de Colgate-Palmolive ont décidé la fermeture de façon totalement injuste et arbitraire, avec la suppression

d'une trentaine d'emplois.

Comme nous l'avait expliqué un délégué syndical CGTR de la SIB, Philippe Duverger, ce sera une réunion du Comité d'entreprise afin de faire respecter les droits des travailleurs licenciés, dans le cadre du plan de reclassement du personnel à mettre en œuvre au cours des 12 prochains mois.

D'autres problèmes seront également débattus, comme par exemple

le paiement des jours de grève.

Tout cela devra être suivi par une Commission paritaire comprenant la DIECCTE (Direction du Travail), un dirigeant de la SIB ayant un pouvoir de décision, l'EME (Espace Mobilité Emploi) et les représentants des salariés. D'où l'importance des négociations de ce matin sur ces divers dossiers, afin de préserver les droits fondamentaux des travailleurs réunionnais et de respecter leur dignité.

Correspondant

Déplacements

Propositions du C.R.P.V. pour les municipales



Le CRPV demande aux candidats de faire connaître leurs projets pour améliorer les déplacements à vélo.

Le Comité Réunionnais de Promotion du Vélo, qui fédère l'ensemble des pratiquants quotidiens ou de loisir du vélo, est aussi le consultant privilégié des collectivités réunionnaises dans le domaine des aménagements cyclables. Le C.R.P.V. constate, depuis quelques années, des avancées objectives, avec notamment des réalisations qui faci-

litent l'usage quotidien du vélo. Mais il reste encore tellement à faire... C'est pourquoi le C.R.P.V. exprime un souhait à l'approche des élections municipales: nous invitons les candidats à ces élections à faire connaître à la population leurs projets respectifs susceptibles de développer l'usage quotidien du vélo sur le territoire de leur commune, que ce soit

au centre-ville ou à la périphérie. Dans cet esprit, le grand public en général appréciera notamment que, dans chaque conseil municipal élu lors du prochain scrutin, soit nommé un référent vélo, que lui soit attaché un technicien et que soit prévue dans le budget municipal une ligne consacrée aux aménagements cyclables.

Le Président du C.R.P.V.
Philippe DE COTTE

Saint-Paul: des élus de la majorité municipale font le bilan du mandat

«Le népotisme à la sauce Bello»

Christian Félicité, adjoint de quartier délégué aux affaires sociales et vice-président du CCAS, Arthur Payet, conseiller municipal délégué à l'Environnement dans les hauts, et Jean-Claude Minet, conseiller municipal délégué au suivi des actions dans le domaine social, ont évoqué leurs expériences auprès d'Huguette Bello.

Un bilan de mandature amer

Un bilan amer pour les trois hommes qui affirment que «la député-maire s'est servi de nous comme de marche pied pour servir ses intérêts égoïstes». D'après ces derniers, d'autres conseillers municipaux avaient décidé de se joindre à cette conférence de presse, lundi 3 mars, mais suite aux pressions et intimidations, «ils ont préféré ne pas venir».

D'ailleurs, la conférence était initialement prévue, rue Labourdonnais, derrière la mairie. Les conseillers ont appris qu'un ordre avait été donné aux employés municipaux pour qu'ils prennent en photo les participants de cette conférence de presse. Une manœuvre dénoncée par les protagonistes qui montrent, selon eux, la méthode d'Huguette Bello.

Pour Christian Félicité, la coupe a été pleine en janvier 2013 lors qu'Huguette Bello «a dénoncé la vie privée d'un élu sortant à son niveau le plus bas, le caniveau». Ce dernier a dénoncé les méthodes de la députée-maire qui «au lieu de s'occuper de

politique, dans le sens noble du terme, préfère proférer des attaques». L'élue a d'ailleurs répondu aux propos d'Huguette Bello qui restera «attentive aux propos tenus par les élus évincés ... et qu'elle se réserve le droit d'y riposter».

Les intimidations n'y feront rien

Christian Félicité a ainsi affirmé que «ce n'est pas intimidant ou en faisant pression sur nous que nous allons nous taire. Nous savons que la vérité fait mal. Si elle profite de la protection fonctionnelle grâce encore à l'argent public, nous ne resterons pas bâillonnées, comme l'étaient nos ancêtres».

L'ancien adjoint de la mairie a d'ailleurs expliqué, à travers son dossier de presse, que cette dernière a cherché à «avec lâcheté à porter atteinte à la réputation de ma famille, violant notre intimité avec outrecuidance». Christian Félicité évoque ainsi l'annonce dans la presse de la députée-maire des références cadastrales de la famille Félicité, «tout juste, n'a-t-elle pas demandé la couleur préférée de mes chaussettes et mon tricot de peau».

Les trois ont pointé du doigt «l'art du double jeu» de la députée-maire, lui demandant qu'elle «respecte davantage les électeurs en annonçant dès maintenant lequel de ses deux mandats elle conservera» et «en nous expliquant pourquoi elle a célébré le premier «mariage

pour tous», fortement médiatisé, alors qu'elle avait boycotté l'Assemblée nationale le jour du vote de la loi».

«Manipulés par la députée-maire»

Arthur Payet a tenu à définir le népotisme, «caractérisé par les faveurs qu'un homme ou une femme au pouvoir montre envers sa famille ou ses amis». Un qualificatif qui définit Huguette Bello pour ce dernier. Évoquant l'application de la loi contre le cumul des mandats en 2017, les aspirations ministérielles de la députée-maire, «un rêve qu'elle caresse», ou sa volonté de présider la Région, «afin de prouver qu'elle fait aussi bien que Vergès», Arthur Payet a affirmé qu'Huguette Bello a déjà prévu d'introniser Emmanuel Séraphin, à la tête de la mairie de Saint Paul.

L'ancien élu de la majorité a ainsi expliqué qu'elle «a missionné son dauphin (Emmanuel Séraphin, NDLR) pour préparer une liste béni oui-oui faisant fi du travail accompli par les élus sortant qui ont eu le courage d'émettre certaines critiques au cours de la mandature». Ces derniers n'ont pas été reconduits sur la liste de la députée-maire, cependant «il n'y a pas de vengeance» ont ils affirmé, dénonçant «la manipulation», «le manque d'élégance», «l'arrogance» et «le manque de respect» de cette dernière.

Céline Tabou

A l'occasion d'une conférence de presse, les anciens conseillers de la majorité sortante d'Huguette Bello ont dénoncé la «malhonnêteté intellectuelle», la «lâcheté», le «népotisme» et l'absence de «morale» et «d'éthique» de la députée-maire de Saint Paul.



Jean Claude Minet, Christian Félicité et Arthur Payet affirment que la liste conduite par Huguette Bello est composée de «béni oui oui» qui désigneront maire Emmanuel Séraphin quand la députée devra choisir entre ses deux mandats.

Elections municipales

Réunions publiques avec Paul Vergès

**Vendredi 7 mars à 19h
Le Port**

**Samedi 8 mars à 14h30
Saint-Gilles les Hauts**

**Mardi 11 mars à 19h
Saint-Louis ville**

**Mercredi 12 mars à 18h30
La Possession**

Tous aux meetings !

Huguette Bello, anti-sociale?

Lors de son allocution, Jean-Claude Minet, conseiller municipal délégué au suivi des actions dans le domaine social, a affirmé que dès le début de la mandature d'Huguette Bello, «la priorité n'était pas le social, mais l'aménagement du territoire». Ce dernier a d'ailleurs affirmé: «quand elle m'a jeté, elle dit que je faisais du social, mais surtout que je dépensais trop pour les pauvres et les plus démunis». D'ailleurs, Christian Félicité a dénoncé le changement annuel des

présidents du CCAS, «cinq en cinq ans», pour «tout faire pour me casser au sein du CCAS» et «empêcher l'avancement des projets». Ce dernier pointe du doigt «une politique sociale peu fiable».

Pour Arthur Payet, «on a été des vases à fleur, c'est elle et son cabinet qui ont tout géré et depuis le début, on n'a jamais été écouté». D'ailleurs, sur les 36 logements sociaux construits à Chemin Cresence/Tanrouge, seul quatre personnes du quartier ont eu le droit d'y habiter, «alors que j'avais fait une liste de 32 noms». «Huguette Bello a choisi son monde pour loger dans ces nouveaux logements sociaux», a conclu Arthur Payet.

Conférence d'André Oraison – 5 -

Le processus complémentaire pour parfaire la fusion de la région et du département

Après l'introduction puis les deux parties du chapitre 1 et la première partie du chapitre 2 que nous avons publiées dans les quatre dernières éditions de "Témoignages", nous continuons à publier le texte que nous a transmis André Oraison, Professeur des Universités, sur la conférence qu'il a tenue le mercredi 19 février dernier à Lespas Leconte de Lisle de Saint-Paul sur le thème : "La substitution du département et de la région de La Réunion par une collectivité territoriale unique : pourquoi et comment ?". Voici donc la seconde partie (B) du chapitre 2, intitulée : «Le processus complémentaire pour parfaire la fusion de la région et du département», suivie des «réflexions terminales» d'André Oraison.

La Réunion devrait logiquement suivre les exemples de la Guyane et de la Martinique : c'est le point de vue exprimé le 4 octobre 2012 par Paul Vergès à l'occasion des États généraux de la Démocratie territoriale, organisés au Palais du Luxembourg. Après avoir constaté que La Réunion est une région monodépartementale en vertu de la loi de décentralisation du 31 décembre 1982 avec tous les effets négatifs qu'un tel statut comporte, le sénateur communiste déclare que — dans l'intérêt bien compris de La Réunion — «il nous faut donc faire comme en Martinique et en Guyane, qui ont opté pour une collectivité territoriale unique».

Mais pour que les responsables élus de l'entité unique de La Réunion aient les mêmes compétences que leurs homologues guyanais et martiniquais, il faut que soit mis fin, au préalable, à l'amendement constitutionnel déposé par Jean-Paul Virapoullé, à l'époque sénateur-maire UMP de Saint-André, et qui, après avoir été adopté par le Parlement, vise en fait à limiter, dans la Constitution, l'ampleur de la décentralisation à La Réunion, alors même que cette décentralisation a été voulue et obtenue dans les autres DOM originaire, y compris celui de la Guadeloupe.

Après avoir indiqué que «les lois et règlements sont applicables de plein droit» dans les régions et les départements d'outre-mer, l'alinéa 1er de l'article 73 de la Constitution précise que ces lois et règlements «peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités». Cet alinéa était déjà pour l'essentiel contenu dans le texte initial de la Constitution de 1958 : d'emblée, il est apparu logique au Constituant que le droit commun métropolitain puisse faire l'objet de mesures d'adaptation outre-mer pour tenir compte des situations locales.

Cet alinéa 1er ne soulève pas de problème et a vocation à s'appliquer à l'ensemble des DOM, y compris celui de La Réunion. Il en est de même de l'alinéa 2 de l'article 73, bien que celui-ci soit plus novateur : «Ces adaptations peuvent être décidées par ces collectivités dans les matières où s'exercent leurs compétences et si elles y ont été habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement».

Mais l'alinéa 3 de l'article 73 de la Constitution a posé un grave problème au sénateur Virapoullé. Étant donné son importance, nous rappelons son contenu : «Par dérogation au premier alinéa et pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités régies par le présent article peuvent être habilitées, selon le cas, par la loi ou par

le règlement, à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi ou du règlement». Le Constituant reconnaît ainsi aux régions et aux départements d'outre-mer un pouvoir législatif et réglementaire à la suite d'une habilitation émanant, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans une série de matières énumérées a contrario.

Pour éviter tout dérapage, des verrous ont été prévus par l'article 73 de la Constitution dans son alinéa 4, ainsi rédigé : «Ces règles ne peuvent porter sur la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal, la procédure pénale, la politique étrangère, la défense, la sécurité et l'ordre publics, la monnaie, le crédit et les changes, ainsi que le droit électoral».

Mais ces «garde-fous» n'ont pas paru suffisants au sénateur Jean-Paul Virapoullé, qui a déposé un amendement constitutionnel n° 85 visant à compléter l'article 73 de la Constitution par l'adjonction d'un alinéa 5 avec pour objectif d'écarter la possibilité de «lois pays» à La Réunion car de telles lois comportent, selon lui, une «menace d'autonomie législative», elle-même considérée par le sénateur «comme l'antichambre de l'indépendance». Cet amendement s'est traduit par une exception au regard du droit commun des DOM, ainsi formulée dans l'alinéa 5 de l'article 73 : «La disposition prévue aux deux précédents alinéas n'est pas applicable au département et à la région de La Réunion».

Cette disposition constitutionnelle est une véritable hérésie. Elle n'aurait jamais dû être adoptée par le Parlement réuni en Congrès, dès lors qu'elle vise à pétrifier ad vitam æternam, contre le bon sens, le statut départemental dans le seul DOM de La Réunion. C'est dire qu'une révision de la Constitution s'impose sur la base de son article 89 pour supprimer l'alinéa 5 de l'article 73 qui traduit selon Mme Brigitte Girardin — alors ministre des Outre-mer — un «manque de confiance manifeste» à l'égard des Réunionnais.

Cette révision est même un préalable à la création d'une collectivité territoriale unique destinée à se substituer à la région et au département de La Réunion. Elle est surtout impérative si l'on veut que les Réunionnais soient dotés d'une capacité d'initiative effective sur leur île dans une série de matières stratégiques et exercent un véritable pouvoir législatif et réglementaire par habilitation.

Dans cette optique, deux propositions de loi constitutionnelle destinées à doter La Réunion des mêmes «outils juridiques» que les autres régions et départements d'outre-mer ont été déposées : la première au Palais du Luxembourg par le sénateur communiste Paul Vergès, le 10 avril 2013, et la seconde au Palais Bourbon par la députée socialiste Ericka Bareigts, dès le lendemain. Ces initiatives visent à obtenir la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution au motif qu'il crée une discrimination manifeste et injustifiée dans les prérogatives reconnues aux collectivités ultramarines départementalisées en 1946. Autant dire que la réforme statutaire suggérée est désormais bien engagée.

Réflexions terminales

Au plan juridique, la réforme proposée doit être concrétisée à La Réunion parce qu'elle est conforme à la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 qui permet désormais aux collectivités ultramarines d'obtenir des «statuts à la carte» et des compétences élargies dans un certain nombre de domaines. Cette réforme doit devenir réalité avec une application des principes déjà reconnus d'adaptation et d'expérimentation qui sont, à ce jour, peu souvent mis en œuvre et surtout avec l'exercice d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans tous les domaines ne relevant pas des compétences régaliennes de l'État.

Restons néanmoins lucide : il ne faut pas croire au matin des magiciens. Cette réforme ne règlera pas tous les problèmes. Néanmoins, elle peut contribuer à en résoudre, au moins en partie, un certain nombre, notamment dans le domaine explosif de l'emploi des jeunes et dans celui également crucial et urgent de l'assainissement des finances publiques locales.

À l'aube d'un nouveau cycle prometteur de décentralisation pour les entités administratives métropolitaines et ultramarines, nous pensons que tous les moyens juridiques doivent être donnés à la future collectivité territoriale unique de La Réunion pour lui permettre de gérer, dans la clarté et avec une rigueur exemplaire, l'argent des contribuables réunionnais et d'assurer, par suite, le développement économique, social et culturel de ce petit pays de l'océan Indien du sud-ouest dans une République apaisée, décomplexée et effectivement décentralisée.

André Oraison

Oté!

In l'amour konmsa, i pé s'an pasé!

Matant Zélida la ékri Justin:

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité,
Mi sort lir dann in zourna la droit, mésyé Virapoullé la di li èm bann Sint-André dopi trann-sizan. Sa la pa in rokor sa? Mi koné pa koman ou i oi sa, mé, moin pèsonèl mi trouv sa lé pliské bien. Mi souvien lo tan désèrtin minis l'outre-mèr téi di konmsa, li èm bann rényoné. I vo myé in politik i èm aou plito k'inn i èm pa ou, sansa lé indiféran par rapor aou... Mi romark solman la plipar d'tan in politik i di sa, sé in moun la droit. Mi domann amoin si bann politik la gosh, sirtou bann rouj-de-fon si sa nana in santiman par raport lo pèp. Pètèt zot la poin. Tok! Pran sa pou toi.

Justin la fé pou répons:

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr,
M'a dir aou in n'afèr: kosa ou i domann in politik? Ou i domann ali an avoir lo santiman amouré pou ou sansa ou i domann ali bien amène son manda, bien travay pou son kolé-kivité? Moin mi pans sak lé pli préférab sé lo dézyèm ka. Lo santiman amouré sa sé in n'afèr i rès dan la famiy, sansa dann kèr shak pèson... sa i fane pa dann in popilasion. Jé vou z'ème? Sa i apèl paternalis, sansa mi koné pa lo sans bann mo. Jé vou z'ème! Pètète, mé mi domann amoin si ou i fé vrèman lo nésésèr dann out manda d' mèr, d'dépité, sansa in n'ot ankor? Ou i fé lo nésésèr sansa non? Si sé non, la pa bézoin fatig a nou avèk lo débaj out santiman. Sirtou kan i koné kosa ou la fé dann tan ou lété lo l'éli. Pars kisa i an souvien pa lo tan bann nèrvis té i komann dann Sin-André, dann lo tan la voyoutokrasi té i gouvèrn, dann tan la frod zéléksion.. Sistèm-la la fé déga é mésyé Virapoullé na in bon par responsabilité. Arzout èk sa lo sistèm la koripsyon, l'asha bann konsyans pou in pti graton... Donk ou i èm bann Sint-andré dopi trann sizan, mi kroi in l'amour konmsa, demoun i pé s'an pasé Tok, pran sa pou ou.

Justin